

L'honorable M. Campbell dit que le sénateur avait en partie répondu à sa question. Le gouvernement du Canada n'est pas autorisé à négocier directement le renouvellement du traité de réciprocité avec les États-Unis, mais il peut aborder la question par l'entremise du ministre britannique à Washington et ainsi, entamer les négociations. Certaines dépêches du ministre des Colonies accorde ce pouvoir au Canada, et il existe toujours.

En réponse à une question non inscrite au *Feuilleton*, l'honorable M. Campbell ajoute qu'on prépare maintenant des sacs de courrier séparés pour Saint-Jean et Halifax.

PROJET DE LOI SUR LA RÉGLEMENTATION DU SERVICE POSTAL

L'honorable M. Campbell propose d'annuler l'ordre en vue de la deuxième lecture du projet de loi. Comme la traduction et la publication du document ont été retardées, il n'a pu le déposer plus tôt. Il compte le déposer le lendemain ou le surlendemain pour permettre aux sénateurs d'en prendre connaissance quelques jours avant d'en discuter. La deuxième lecture pourra être fixée au début de la semaine suivante.

La séance est levée.
